

Image not found or type unknown



congé en vue de vendre le logement

Par **chacha15**, le **09/12/2008** à **13:00**

j ai reçu aujourd'hui un congé en vue de vendre le logement. tout est apparemment ok.
J'aimerais savoir sur une question. Est ce que les diagnostics et bilans techniques sont obligatoires et que ceux ci s'ils ne sont pas reçus par le locataire peuvent faire acte de nullité pour la vente du logement. Merci de me répondre